

***Contribution du CNFPTLV à l'axe 4 : comment articuler le national et le régional, comment mettre en cohérence au niveau régional l'ensemble des acteurs de l'orientation des jeunes : mise en commun de ressources, offre de services, de conseil et d'accompagnement à l'orientation.***

## **I. Un constat de départ : diversité des publics, éclatement de l'offre d'AIO**

Durant ces vingt dernières années, le chômage de masse a fortement augmenté touchant principalement les jeunes. Leur entrée dans la vie active est de plus en plus marquée par des discontinuités : alternance de périodes de formation, d'emplois précaires et/ou à temps partiel, de chômage,... Les métiers se transforment, les parcours professionnels se diversifient et s'individualisent.

Ainsi tous les individus, et les jeunes en particulier, sont confrontés à la nécessité de construire et de faire évoluer leur projet professionnel. Pour faciliter leurs choix, ils ont besoin de connaître l'environnement économique et social dans lequel ils évoluent et de disposer d'une information et d'une orientation de qualité.

Qu'ils soient scolarisés dans le secondaire, étudiants, sortis du système de formation initiale en recherche d'emploi ou salariés à la recherche d'une évolution professionnelle, ***les publics jeunes ayant besoin d'orientation sont nombreux.*** C'est afin de répondre à cette demande diversifiée que s'est constituée progressivement pour chaque public, ***une offre de service d'accueil, d'information et d'orientation spécifique :***

- Pour les scolarisés dans le secondaire et pour les étudiants ce sont les CIO, SCUIO, BIAP, RIJ, ...
- Pour les jeunes sortis de formation initiale en recherche d'emploi : les Missions locales /PAIO, ANPE puis Pôle Emploi, les Chambres consulaires, les Centres de Bilans de Compétences, les MIFE...
- Pour les jeunes salariés à la recherche d'une évolution professionnelle : les CBC, les OPACIF, l'APEC, les Chambres consulaires, ...

Cette diversité des structures est le produit ***d'une pluralité d'acteurs*** qui interviennent sur le champ de la formation professionnelle et de l'orientation:

- l'Education Nationale et l'enseignement supérieur
- le Service public de l'Emploi (services déconcentrés mais aussi ANPE/Pôle Emploi, AFPA)
- les Partenaires sociaux (l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 confie aux OPACIF un rôle d'information sur les métiers et les qualifications et d'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi dans le cadre de l'élaboration d'un projet individuel de formation, d'une VAE ou d'un bilan de compétences).
- D'autres acteurs institutionnels ou structures : que ce soient les missions locales/PAIO, les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres de métiers, les branches professionnelles,... le Réseau associatif de l'information jeunesse et diverses associations locales...
- Enfin, les Conseils régionaux ont une compétence, inscrite dans la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui consiste à définir, dans leur PRDF, « les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience »<sup>1</sup>.

Cette diversité des structures et cette multiplicité d'acteurs rendent nécessaire la recherche de cohérence et de coordination des politiques d'AIO ainsi que d'organisation de l'offre notamment au niveau régional<sup>2</sup>, afin de la rendre lisible pour le public, d'accueillir ceux qui ne relèvent pas forcément d'une structure bien définie (inactifs) et de permettre une continuité et un suivi des individus tout au long de leur parcours.

<sup>1</sup> Article L943-2 du Code du travail

<sup>2</sup> « Pour une politique régionale coordonnée d'accueil, d'information et d'orientation », rapport du CCPRA, janvier 2004

## II. Les tentatives de mise en cohérence au niveau régional

### ➤ *La coordination des politiques d'AIO en région*

#### ○ **Les PRDF comportent des priorités communes en matière d'AIO**

La loi du 13 août 2004 confie aux Régions l'élaboration du PRDF. Ce dernier concerne à la fois les jeunes et les adultes et toutes les voies de formation (initiale, apprentissage, formation continue). **Il définit également les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.** De plus, **tous les Conseils régionaux doivent intégrer au PRDF un « plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique d'information et d'orientation ».**

Ainsi, **tous les PRDF font de l'orientation et de l'information, une priorité majeure pour permettre à tous les individus de maîtriser, construire et faire évoluer leur projet professionnel.** Pour améliorer l'orientation tout au long de la vie, ils insistent sur la mobilisation de tous les acteurs en développant qualitativement leur réseau régional d'AIO.

L'un des objectifs affichés par les PRDF est de fournir à toute personne un accompagnement de qualité, cohérent, constructif et répondant à ses besoins propres grâce à une coordination des acteurs de l'AIO. Cela s'accompagne en général d'une priorité de professionnalisation de ces acteurs.

A titre d'exemples, il s'agit :

- ***D'assurer à tous l'accès à un service d'accueil et d'information pour l'orientation tout au long de la vie, en coordonnant l'intervention des acteurs publics concernés, donner aux acteurs de l'AIO, grâce à la formation continue, les moyens d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions*** (PRDF Limousin),
- ***De fédérer l'ensemble des partenaires sur un projet porteur d'ambition régionale*** (PRDF Haute-Normandie),
- ***De construire un cadre commun harmonisé*** (PRDF Bourgogne),
- ***De mettre en réseau les structures intervenant dans le domaine de l'AIO*** (PRDF PACA)

Dans les faits, ces priorités concernant l'AIO se traduisent de différentes façons, parfois cumulatives. Dans certains PRDF, la coordination des acteurs peut même aller jusqu'à :

- donner naissance à une « ***Charte de l'AIO*** » (objectifs, règles et principes communs qui régissent les services de l'ensemble des structures AIO)
- se matérialiser par un lieu unique dédié à l'accueil, information, orientation : une « ***Cité des métiers*** » comme à Paris, Limoges, Nanterre, Rouen, ou des « ***Maisons Communes emploi-formation*** » comme en Midi- Pyrénées.

#### ○ **Les Contrats d'objectifs territoriaux et l'AIO**

Créer par la loi du 23 juillet 1987, les COT constituent un instrument central dans la définition et la mise en œuvre des politiques régionales de formation professionnelle. Cadre commun de concertation et de coordination des partenaires signataires (Branches professionnelles ou organisations professionnelles représentatives, Etat et Région), ils traitent des questions relatives à l'emploi, à la formation professionnelle et, plus largement, au développement des ressources humaines.

Dans les faits, la plupart des COT traitent ***de l'accueil/ information/ orientation, de la formation initiale (scolaire et apprentissage), de la formation des salariés (GPEC), des demandeurs d'emploi, de la promotion des métiers et de la VAE***.

Bon nombre de Conseils régionaux ont inscrits dans leur PRDF la volonté d'intégrer aux COT un objectif d'amélioration de l'information sur les métiers et une meilleure orientation :

- ***le PRDF du Centre*** : « Renforcer les COT par la diffusion dans les entreprises de la branche de l'information sur les métiers, les carrières, les formations ».
- ***le PRDF de Bourgogne*** : « parmi les COT signés ou en cours de renégociation figure la promotion des métiers et l'orientation professionnelle ».
- ***le PRDF de Rhône-Alpes*** : « Il convient aussi de développer les concertations et contractualisations entre la Région, l'Etat, les branches professionnelles et les partenaires sociaux afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité des plans d'action réalisés conjointement dans les domaines de l'orientation, de la formation, du développement économique et de l'emploi ».

○ **Les CCREFP : lieux de concertation ou de coordination des politiques d'AIO ?**

Inscrite dans le code du travail à l'article D 6123-20, la *mission du CCREFP est de « favoriser la concertation entre les divers acteurs afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi. Il est notamment chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation de ces politiques ».*

*Le CCREFP n'a donc pas de compétence explicite sur l'AIO.* Cependant il est amené à se préoccuper de cette question par le biais de *l'avis qu'il émet sur le PRDF* (Article L 214-13 du Code de l'Education) lequel définit les priorités relatives à l'AIO *et par la consultation au sujet des COT* (information sur leur mise en œuvre et leur bilan).

Par ailleurs le *code du travail prévoit l'existence « des commissions nécessaires à son fonctionnement, notamment en matière d'information, d'orientation,... ».*

Ainsi certains CCREFP ont mis en place des commissions spécifiques sur l'Information et l'Orientation (Aquitaine, Basse-Normandie, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes).

Les deux exemples ci-dessous témoignent d'actions concertées ou coordonnées en matière d'AIO.

Pour la Basse-Normandie, il s'agit d'une réflexion commune sur les politiques d'orientation, suivie d'actions opérationnelles

Le CCREFP de Basse-Normandie a initié au niveau régional, en lien avec le PRDFP de la Région et le schéma régional de l'orientation développé par l'Académie de Caen (région pilote au niveau national) **une démarche collective de réflexion sur les politiques d'orientation.** Cette démarche a été suivie par des actions opérationnelles : au-delà du diagnostic territorial sur les services et réseaux d'acteurs de l'AIO, le CCREFP a constitué deux groupes de travail chargés :

- Pour le premier, **d'organiser les premières rencontres régionales de l'orientation** : à partir des constats établis lors des Commissions, mettre en place un concept de journée interactive dédiée aux praticiens de l'orientation. La dimension collective a également été maintenue dans la mise en œuvre opérationnelle (représentants du Rectorat, de la Région et de l'ERREFOM). Cette rencontre a permis une meilleure connaissance et reconnaissance mutuelles des acteurs chargés de l'orientation ; a posé les bases d'un diagnostic partagé de l'orientation tout au long de la vie. Le travail amorcé sera poursuivi et en 2008 un projet de charte régionale de l'AIO sera présenté aux membres du CCREFP.
- Pour le second, **de mettre en place une manifestation régionale d'envergure dédiée à l'information sur les métiers**, associant l'ensemble des branches professionnelles et réseaux d'information et d'orientation : « Place aux métiers » qui regroupe 15 pôles métiers et près de 500 professionnels, est destinée à tout public mais accueille en priorité les jeunes de troisième et de seconde.

Pour le CCREFP du Nord-Pas-de-Calais, il s'agit d'une démarche collective pour rendre accessible l'information sur les métiers à tous les publics de la région.

**La Plateforme PRIM** s'est mise en place au travers des expérimentations "PERY" et a été reprise au sein du CCREFP. **Une charte de partenariat** a été signée par l'Etat, le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, les branches professionnelles, les unions syndicales régionales et les organisations gérées par les partenaires sociaux, les chambres consulaires et toutes les organisations représentées au CCREFP. La Charte de la Plateforme Régionale d'Information sur les Métiers (PRIM) traduit la volonté de l'Etat, de la Région et des Partenaires Sociaux de rendre accessible l'information sur les métiers à tous les publics de la région Nord – Pas-de-Calais. Elle souligne l'importance du partenariat dans un contexte de fortes évolutions économiques et sociales.

**Cette Charte comprend 5 engagements :**

- Favoriser l'orientation tout au long de la vie par la mise à disposition d'une information sur les métiers qui permette à chacun de construire librement sa trajectoire professionnelle
- Construire et diffuser une information exhaustive, objective, fiable, concrète et actuelle intégrant la réalité du contexte économique régional
- Promouvoir l'égalité des chances en portant une attention particulière à toute forme de discrimination véhiculée par l'information et en veillant à répondre aux besoins de tous les publics
- Consolider le partenariat autour du partage de l'information et des méthodologies
- Contribuer régulièrement aux travaux de la Plateforme et à l'évolution de celle-ci.
- PRIM' est devenu un outil régional mis à la disposition de tous les relais d'information sur les métiers sans exclusion et de tous les publics

### ***b. L'organisation de l'offre d'AIO en région***

***On assiste en région à l'organisation de l'offre autour de 3 fonctions :***

- construction et de mutualisation de l'information et mise à disposition des professionnels régionaux
- première information des publics
- orientation et éventuellement accompagnement des personnes

***Ces différentes fonctions sont assumées séparément ou groupées selon les cas.***

Les **CARIF- OREF**, qui sont inscrits dans les contrats de projet Etat/Région, ont d'abord pour mission de construire et de fournir aux professionnels une information sur l'offre de formation, sur la réglementation et son environnement économique, et d'alimenter les réseaux d'informateurs locaux en contact avec le grand public.

S'ils ont conservé cette mission première certains développent également des interventions et des outils d'information et d'orientation pour le grand public. Depuis quelques années, des outils tels que des **Plateformes téléphoniques** avec des conseillers (Poitou-Charentes, Centre, ...), des **Centres de documentation et de ressources** (Bourgogne, PACA, Limousin, ...), des **sites Internet** permettant de rechercher des organismes de formation et des formations, se sont développés pour le grand public.

***Certaines régions ont décidé de mettre en réseau l'ensemble des organismes d'information / orientation pour le public sur leurs territoires, souvent en prenant appui sur les CARIF*** : c'est le cas en Aquitaine (CAP METIERS), en Limousin (PRISME), dans le Centre (Réseau Etoile) et en Rhône-Alpes (PRAO : Pôle Régional de l'Orientation). Ce dernier a été créé en vue d'assurer un ensemble de missions concourant à l'amélioration et au développement des services d'accueil, d'information et d'orientation tout au long de la vie.

***Certaines régions ont opté pour un lieu unique dédié à l'accueil, information, orientation, qui constitue la forme la plus intégrée de mise en commun des 3 fonctions :***

C'est le cas des « **Cités des métiers** » comme à Paris, .... Actuellement celles-ci se développent : Limoges, Nanterre, Rouen ont été récemment créées. Elles présentent une double caractéristique :

- elles sont ouvertes à tout public, indépendamment du statut : jeunes ou adultes déjà engagés dans la vie professionnelle, à la recherche d'un emploi ou non.
- elles proposent des réponses à partir des questions que les individus se posent telles que : choisir son orientation, organiser son parcours professionnel et de formation, changer sa vie professionnelle, évoluer/valider ses acquis, trouver un emploi, créer son activité.

***Autre remarque sur l'organisation de l'offre d'AIO : elle s'implante progressivement au plus près des territoires.*** L'objectif est de mailler le territoire, en mettant en réseau et en développant le champ d'intervention de certaines structures pour assurer une offre d'AIO de proximité. Ainsi, de nombreux outils, manifestations, et dispositifs ont été créés : « Chapiteau régional d'information »; forums et salons ; projet territorial d'AIO ; ...

***Conclusion: quelques principes d'organisation*** semblent émerger de ces exemples régionaux et permettre à l'AIO de donner des résultats. ***Ils pourraient constituer des critères de la labellisation :***

- visibilité (un lieu unique qui soit visible par tous ceux qui cherchent leur voie)
- accessibilité (lieu ouvert indépendamment du statut de la personne)
- diversité (après un 1<sup>er</sup> accueil généraliste, orienter la personne vers des services plus spécialisés en fonction de ses besoins)
- proximité (organisé de façon à rendre un service au plus près des besoins)
- neutralité (un lieu déconnecté de l'offre de formation)
- qualité (des professionnels qualifiés, une méthodologie rigoureuse...)